

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35

En exercice : 35
Présents : 31
Représentés : 3
Pour : 21
Abstentions : 13
Contre : 0

OBJET : Détermination du nombre des adjoints au Maire

L'An deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-huit janvier, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
A. SOMMIER	à	D. BEKIARI
G. MERGY	à	S. CICERONE

Absents : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 précisant en son chapitre III les dispositions relatives à l'effectif des Conseils Municipaux et au nombre des Adjoints,

Vu les articles L 2122.1 et L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses est composé de 35 membres,

Considérant que par délibération du 06 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé à 10 le nombre d'adjoints,

Considérant que, en raison de la vacance de postes d'adjoints, le Conseil Municipal a la possibilité de réduire le nombre d'adjoints,

Considérant qu'il est proposé la suppression d'un poste d'adjoint, le nombre d'adjoints passant de 10 à 9,
Sur la proposition du Maire,

DECIDE

Article 1^{er} : la création de 9 postes d'Adjoints au Maire

Article 2 : la présente délibération prend effet à compter de ce jour.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

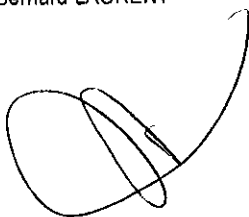
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 29/01/18
Publication/Affichage du 02/02/18 au 02/04/18
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Bernard LAURENT



DÉPARTEMENT
 Hauts-de-Seine (92)

COMMUNE :
 FONTENAY - AUX - ROSES

ARRONDISSEMENT

habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal
 35

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	VASTEL Laurent	10/10/1959	30/03/2014	52,92
Premier adjoint	M.	BIGRET Christian	18/03/1949	30/03/2014	52,92
2° Adjoint	Mme	CALANTE GUILLELMOU Mariel	16/01/1953	30/03/2014	52,92
3° Adjoint	M.	LAFON Dominique	05/06/1951	30/03/2014	52,92
4° Adjoint	Mme	BULLET Anne	23/04/1961	30/03/2014	52,92
5° Adjoint	M.	RIBATTO Philippe	01/06/1964	30/03/2014	52,92
6° Adjoint	Mme	GAGNARD Françoise	25/08/1948	30/03/2014	52,92
7° Adjoint	M.	AUBRUN Jean-Paul	29/11/1935	30/03/2014	52,92
8° Adjoint	Mme	BENTLERADI Razika	26/08/1981	30/03/2014	52,92
9° Adjoint	M.	CHARBAN Emmanuel	14/01/1960	30/03/2014	52,92
Adjoint de Quartier	M.	DURAND Jean-Michel	19/05/1950	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	MORIN Michèle-Elisabeth	07/12/1939	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	PORCHERON Jean-Claude	05/12/1945	30/03/2014	52,92
Conseiller municipal	M.	LHOSTE Roger	31/12/1945	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	FAYE Michel	07/08/1948	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	BOURDET Suzanne	30/08/1949	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	MERCADIER Anne-Marie	18/08/1950	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	DELERIN Jean-Luc	06/07/1957	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	RADADARISOA Veronique	12/01/1960	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	FONTAINE-BORDENAVE Veronique	21/10/1961	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	NGAUE EBOA Jules	13/06/1969	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	LE ROUZES Sandrine	31/10/1970	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	CROCI Séverine	09/02/1972	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	FOULARD Mariel	17/01/1973	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	ALVARO Céline	02/05/1976	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	GASSELIN Jean-Marie	01/09/1976	30/03/2014	52,92
Conseiller Municipal	M.	NAPOLY Thomas	18/05/1989	30/03/2014	52,92
Conseillère Municipale	Mme	TARAZANO Claudine	10/10/1946	30/03/2014	47,08

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

